

**PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION NON
AUTOMATIQUES DU BRÉSIL**

Réponses du BRÉSIL aux questions posées
par les ÉTATS-UNIS¹

La communication ci-après, datée du 18 octobre 2009, est distribuée à la demande de la délégation du Brésil.

Le Brésil souhaite communiquer des renseignements relatifs aux questions posées par les États-Unis dans le document G/LIC/Q/BRA/3 et ses addenda au sujet de sa politique commerciale concernant les composés du lithium.

Les importations de carbonate de lithium et d'hydroxyde de lithium font l'objet de contrôles au Brésil car certains composés du lithium ont une application dans la production d'énergie nucléaire. Par conséquent, ces produits sont traités comme relevant de la sécurité nationale. Il convient de noter que les contrôles des composés de lithium ne sont pas rares. D'autres pays soumettent aussi la production et le commerce des produits à base de lithium à des contrôles.

Au Brésil, les importations de composés du lithium sont soumises à l'autorisation du CNEN, l'organisme national chargé des questions relatives à l'énergie nucléaire. Il n'existe aucune discrimination à l'égard du pays d'origine de ces produits. Les licences d'importation sont accordées suivant l'ordre chronologique de dépôt des demandes.

Comme tout autre opérateur, les importateurs de composés du lithium doivent être inscrits dans le SISCOMEX, le système brésilien de commerce extérieur, auquel il est possible d'accéder à l'aide d'un logiciel approprié et d'une connexion à Internet. Chaque demande d'importation doit être présentée au CNEN au moyen d'un formulaire qui peut être téléchargé à partir de la page Web suivante:

www.cnen.gov.br/seguranca/requerimentos/sli_comap.pdf

En ce qui concerne les renseignements sur le nombre de licences d'importation demandées et le nombre de licences effectivement accordées, nous notons que de 2005 à ce jour, moins de 10 pour cent des demandes de licences d'importation de carbonate de lithium et d'hydroxyde de lithium ont été refusées.

¹ Voir le document G/LIC/Q/BRA/3 et ses addenda.

Comme le Brésil en a déjà informé le Comité, un groupe interministériel a été établi pour étudier la politique en matière de commerce des composés du lithium. Après quelques mois de discussions, le groupe a décidé de maintenir temporairement les contrôles visant le commerce du lithium.
